

essertinesinfo

BULLETIN OFFICIEL DE LA MUNICIPALITÉ D'ESSERTINES - SUR - YVERDON

SPECIAL Elections communales

Séance d'information

Samedi **8 janvier 2011** à 10h00 au bar de la grande salle communale

Inscriptions

Les inscription des candidates et candidats à la municipalité et au conseil communal se font au bureau communal uniquement selon les horaires ci-dessous :

Lundi **17 janvier** de 18 h 45 à 19 h 15
Mardi **18 janvier** de 9 h 00 à 11 h 00
Jeudi **20 janvier** de 9 h 00 à 11 h 00 et de 18 h 45 à 19 h 15
Lundi **24 janvier** de 11 h 00 à 12 h 00

La population a été renseignée sur le déroulement des élections communales par « essertinesinfo » de septembre 2010. Les arrêtés de convocation, affichés aux piliers des villages vous renseignent également sur le déroulement de ces élections. Préalablement aux inscriptions des candidates et candidats pour le renouvellement des autorités communales de la législature 2011/2016, les autorités ont jugé opportun de tenir une séance d'information pour renseigner plus précisément les citoyennes et citoyens qui se posent des questions et souhaiteraient se porter candidat à l'élection au Législatif ou à l'Exécutif de la commune.

Les bulletins d'inscription sont disponibles au bureau.

Les candidates et candidats sont tenus informés par la présente, que la liste sera établie par ordre alphabétique pour les conseillères et conseillers communaux et municipaux sortants, et par ordre d'inscription pour les nouvelles/nouveaux candidat(e)s. Par leur signature sur le bulletin d'inscription, les candidat(e)s accepteront de figurer sur la liste appelée « Liste d'entente communale ».

Les électrices et électeurs recevront le matériel électoral par la poste et pourront procéder à l'élection par correspondance ou au bureau,

le dimanche 13 mars de 10 h 00 à 11 h 00.

Sitôt le résultat de ce premier tour connu, un tous-ménages vous sera à nouveau adressé.

Nous vous remercions de l'intérêt que vous portez à ces lignes.

Communications diverses

→ Distribution des sapins de Noël

Elle aura lieu au refuge des Biollets le **samedi 18 décembre dès 13 heures.**

→ Horaire de l'administration communale

Le bureau sera fermé les lundis soirs **27 décembre et 3 janvier.**

→ Déchets

Les sacs qui sont ramassés les lundis et jeudis contiennent encore trop de déchets qui peuvent être recyclés : papier, PET, boîtes en aluminium, boîtes fer blanc. Nous vous demandons de mieux trier ces déchets ; par ce geste vous contribuez à protéger notre environnement. Les déchetteries seront fermées les **samedis 24 décembre et 1^{er} janvier.**

→ Habitants des hameaux de Nonfoux et La Robellaz

Afin d'être en conformité avec les directives fédérales et cantonales de la Loi sur l'Harmonisation des Registres, le contrôle des habitants procède actuellement aux changements d'adresses comme suit :

Jxxxx Hxxxxx, Route d'Orzens 100, Nonfoux 1417 Essertines
Jxxxx Hxxxxx, Rte de Corcelles 100, La Robellaz, 1417 Essertines.

Nous vous rendons attentifs au fait qu'il faut tenir compte de ces exigences et donner cette nouvelle adresse dorénavant.

Seuls les habitants d'Essertines et d'Epautheyres sont inscrits comme suit :

Jxxxx Hxxxxx Rte d'Echallens 100, 1417 Epautheyres
Jxxxx Hxxxxx Rte d'Yverdon 100, 1417 Essertines.

→ Rappel des manifestations de fin d'année

Grande salle d'Essertines

26 et 27 novembre : soirées annuelles de la FSG Essertines

4 et 5 décembre : marché artisanal

11 décembre : loto de la Société de Tir (selon système vaudois)

20 décembre : arbre de Noël des écoles

Terrain de sports

4 décembre : Société de Jeunesse, distribution de la soupe aux pois pour récolter des fonds pour le Téléthon.

Distribution de l'eau

Devoir d'information aux consommateurs d'eau

Selon l'ordonnance fédérale sur les denrées alimentaires, tout distributeur d'eau potable doit informer les consommateurs au sujet de la qualité de l'eau distribuée.

Afin d'être conforme à la législation, nous vous présentons à l'aide du tableau ci-dessous, les résultats des dernières analyses des échantillons d'eau prélevés sur notre réseau de distribution.

Echantillon n° 1 : prélèvement du 15.06.2010 réseau d'Epautheyres – collège – robinet du lavabo des toilettes Echantillon n° 2 : prélèvement du 30.06.2010 réseau d'Essertines – collège – robinet de la plonge du local voirie Echantillon n° 3 : prélèvement du 23.08.2010 réservoir des Monts - source des Luchères Echantillon n° 4 : prélèvement du 23.08.2010 réservoir des Monts - source des Grand Moilles	Echantillon n° 1	Echantillon n° 2	Echantillon n° 3	Echantillon n° 4
RAPPORT D'ANALYSES CHIMIQUES et MICROBIOLOGIQUES				
pH	7.8	7.9		
Conductivité à 20°C (µS/cm)	670	675		
Turbidité (NTU)	0.2	0.2		
Densité totale (°F)	38.4	38.6		
Densité carbonatée (°F)	29.9	30.2		
Calcium (mg Ca/l)	118	116		
Magnésium (mg Mg/l)	23.0	23.6		
Sodium (mg Na/l)	13.7	14.8		
Potassium (mg K/l)	1.5	1.8		
Hydrogencarbonates (mg HCO ₃ par litre)	308	309		
Sulfate (mg SO ₄ par litre)	88.0	88.0		
Nitrate (mg NO ₃ par litre)	18.0	18.0		
Chlorure (mg Cl/l)	12.1	12.1		
Fluorure (mg F/l)	0.11	0.09		
Bromure (mg Br/l)	0.1	0.1		
Oxydabilité (mg KMnO ₄ par litre)	2.0	1.9		
Carbone organique total (mg C/l)	0.8	0.8		
Ammoniacque (mg NH ₄ par litre)	0.000	0.000		
Nitrite (mg NO ₂ par litre)	0.000	0.000		
Orthophosphate (mg PO ₄ par litre)	0.025	0.020		
Rapport d'analyses microbiologiques				
Germe aérobie par ml	8	63	0	0
Escherichia Coli par 100 ml	0	0	0	0
Entérocoques par 100 ml	0	0	0	0

Commentaire du laboratoire cantonal

Eau dure, sulfatée.

Conforme, du point de vue de la composition chimique et dans la limite des paramètres analysés, aux prescriptions de l'Ordonnance fédérale sur les substances étrangères et les composants dans les denrées alimentaires.